

A Madame la Ministre-Présidente de la COCOF
A Messieurs les Ministres-Présidents
de la Région wallonne,
de la Région de Bruxelles-Capitale,
de la COCOM
et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruxelles, le 30 avril 2020

Concerne: Relâchement progressif des mesures prises dans le cadre du Covid-19 – enjeux pour le secteur à profit social à Bruxelles et en Wallonie

Nos réf. : L2020-023

Personnes de contact : Dominique Van de Sype – dominique.vandesype@unipso.be

Bruno Gérard – bruno.gerard@bruxeo.be

Madame la Ministre-Présidente, chère Madame Trachte
Messieurs les Ministres-Présidents, cher Monsieur Di Rupo, cher Monsieur Vervoort, cher Monsieur Jeholet,

La stratégie de déconfinement adoptée par le Conseil national de sécurité doit composer avec les impératifs sanitaires, économiques et sociaux. Dans ce contexte, l'aspect social de la stratégie n'est pas apparu au premier plan. La crise actuelle creuse les inégalités et favorise l'exclusion sociale. Elle met en exergue les forces et les faiblesses de notre société. Elle touche tout le monde mais davantage les plus défavorisés. Les impacts sanitaires, sociaux et économique sont considérables.

Nous rappelons qu'il est fondamental que les responsables politiques prennent la mesure des enjeux pour demain et replacent l'humain au centre des préoccupations.

Une politique œuvrant au bien-être de la population est le corollaire indispensable au développement de l'économie et de l'emploi en Wallonie, à Bruxelles, et partout ailleurs. La réussite économique et l'efficacité des mécanismes sociaux sont le fruit d'un modèle qui les associe plutôt que de les opposer. La rentabilité économique et le progrès social sont compatibles et complémentaires.

Demain, il nous faudra non seulement soutenir les citoyens et l'économie, mais aussi reconstruire notre modèle sur des bases plus durables, inclusives et résilientes. Cette période doit être perçue comme une réelle opportunité pour soutenir des activités économiques durables, sociales et solidaires.

Dans cet esprit, il ne s'agit donc pas seulement de "sauver" le système en relançant l'économie. Une logique d'investissement social efficace et pérenne dans le secteur à profit social, notamment dans la santé, l'action sociale, la lutte contre l'exclusion et les inégalités, est indispensable dans le cadre d'un redressement régional.

Regroupant les services sanitaires, sociaux, éducatifs, culturels et sportifs, le secteur à profit social répond aux besoins sociétaux tout en contribuant, comme toute autre activité économique, à la richesse nationale de par la création d'emplois, ses investissements en infrastructures, sa demande de services. Il importe de reconnaître son rôle essentiel pour l'avenir de notre société et de le soutenir massivement dans le redéploiement progressif de ses activités en fonction de la nouvelle réalité sanitaire.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble du secteur à profit social au sens large qui répond aux nombreux besoins de la population et qui l'accompagne et œuvre, plus que jamais, à son bien-être. A côté d'un secteur que les pouvoirs publics reconnaissent et subsidient, un grand nombre d'associations contribuent également au bien-être de la population. Celles-ci subissent un impact négatif important du fait de la crise car elles ne sont pas visées par les mesures d'aides et de maintien des subventions des pouvoirs publics. Il faut donc prendre en considération ces associations pour elles-mêmes et dans la réflexion sur l'avenir du secteur à profit social.

De même, outre des subventions structurelles (ou en-dehors de tout subventionnement structurel), les entreprises à profit social subsistent également grâce à des subventions facultatives et à d'autres sources de revenus (la première étant la participation des bénéficiaires et les contributions des usagers, mais aussi vente de services/tickets, locations de salles, fancy-fairs, etc.). La perte de ces revenus risque d'avoir un impact important sur leur fonctionnement et sur leur viabilité financière. Des réponses claires et des solutions sont donc également attendues des pouvoirs publics sur ces revenus.

Au-delà d'un modèle social fort et d'une stratégie de relance durable de l'économie, l'UNIPSO et BRUXEO souhaitent aussi rappeler l'importance d'une concertation sociale efficace. Les organisations représentatives des entreprises (employeurs) du secteur à profit social sont des interlocuteurs responsables qui connaissent la réalité de terrain et peuvent se placer à un niveau où des arbitrages et des complémentarités sont nécessaires. Elles doivent pouvoir jouer leur rôle d'aiguillon des décideurs publics en contribuant à rendre visibles des besoins sociaux, sanitaires et culturels. Elles sont force de proposition pour mettre en œuvre des politiques publiques avec la volonté de rencontrer l'intérêt général.

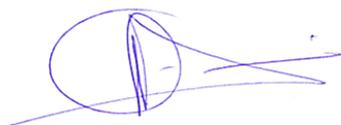
S'appuyer sur une consultation est primordiale, par exemple pour éviter des situations de tension et de mécontentement, comme ce fut le cas lors de l'annonce le 15 avril dernier, de la possibilité de réintroduction des visites dans les secteurs résidentiels. Les nombreuses réactions spontanées d'incompréhension des directions et du personnel de ces structures, tant en termes de gestion sanitaire que d'organisation pratique, illustrent bien qu'une décision, tout humaine soit elle, est difficile à mettre en place si elle n'est pas concertée avec les acteurs concernés. Il convient dès lors

que le secteur puisse être associé aux réflexions et concerté en continu dans l'élaboration des mesures prises dans le cadre d'un redéploiement progressif des activités.

Dans ce cadre, l'UNIPSO et BRUXEO relaient spontanément (en annexe au présent courrier) des principes transversaux pour imaginer et co-construire la société de demain et s'engagent à être partenaire des Gouvernements pour une relance durable de l'économie.

En vous remerciant une nouvelle fois pour l'engagement et l'énergie que vos Gouvernements déploient dans la résolution de cette crise, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre-Présidente, Messieurs les Ministres-Présidents, l'assurance de nos sentiments distingués.

Dominique Van de Sype
Secrétaire général



Bruno Gérard
Directeur



Square Arthur Masson, 1 bte 7
5000 Namur
Tél. 081/24.90.20
E-mail: unipso@unipso.be



Rue du Congrès, 37-41
Congresstraat, 37-41
1000 Bruxelles-Brussel
Tel. 02/210.53.08
E-mail: info@bruxeo.be

UNE ADAPATION ET UN RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ET D'ACTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

DES CONDITIONS TRANSVERSALES

1. DES GARANTIES SANITAIRES

Pour une reprise progressive ou un renforcement des activités des entreprises à profit social et afin garantir la sécurité des travailleurs, des bénéficiaires et de leurs familles, des conditions sanitaires doivent être garanties.

Acquérir, financer et distribuer du matériel de protection et d'hygiène

Du matériel est nécessaire pour soutenir la lutte sanitaire en première ligne mais aussi pour constituer un stock structurel indispensable et faire face à d'éventuels rebonds ou de nouvelle épidémie. De plus, les entreprises dans lesquelles la distanciation sociale ne peut être garantie ne pourront réouvrir avant de posséder du matériel de protection en suffisance pour leurs travailleurs et leurs bénéficiaires.

- Clarifier qui effectue les commandes, le contrôle de qualité, la distribution et le paiement du matériel (masques FFP2 ou chirurgicaux en papier ou en tissu selon les besoins, gants, gel, blouses, protections, etc.).
- Clarifier aussi la régularité des distributions et garantir que des masques seront distribués tout au long de la crise.
- Centraliser au sein des administrations/OIP compétents les demandes en matériel de protection des entreprises à profit social pour les commandes.
- Coordonner les livraisons via les administrations/OIP compétents (Bruxelles) ou les Gouverneurs de Provinces et réaliser les livraisons par les administrations communales.
- Si le matériel n'est pas fourni gratuitement par les autorités (Wallonie, FWB, RBC, Iriscare), les dépenses liées au matériel de protection doivent être des dépenses éligibles dans le cadre des subventions ou prévoir des subventions complémentaires dédiées.
- Encourager les entreprises belges et à finalité sociale à créer des lignes pour la production locale et durable des biens de première nécessité – matériel de soins médical/paramédical (en privilégiant des matériaux durables – bioplastique, fibre de bois, etc.).
- Collaborer avec toutes les entités fédérées pour faciliter la création de telles lignes de production mutualisées au niveau national.

Effectuer des tests de dépistage systématiques sur le personnel et les bénéficiaires

- Effectuer des tests de dépistage systématiques prioritairement sur le personnel et les patients/usagers des services d'hébergement et d'accompagnement socio-sanitaire qui sont en première ligne ou au sein desquels la distanciation sociale ne peut être appliquée (ex. : hôpitaux, MR/MRS, handicap, santé mentale, aide et soins à domicile, première ligne de soins, aide à la jeunesse, sans-abri, petite enfance, centres de planning familial, etc.), y compris les services non

agréés et non ou partiellement subventionnés. Des priorités sont à donner en fonction de l'intensité des risques encourus et en fonction des secteurs.

- Effectuer le suivi sanitaire des personnes "invisibles" qui ne peuvent se confiner doit être une priorité (sans-abri, migrants, assuétudes, prisonniers, etc.) en renforçant et en adaptant l'offre de services.
- Au niveau de la responsabilité des entreprises, il faut prévoir des directives claires de tests et de procédures en présence de cas avérés ou suspects de Covid-19 parmi le personnel et/ou les résidents.

Soutenir et encadrer le respect des consignes sanitaires

- Prévoir des consignes et/ou une formation correcte de tous.te.s les travailleur.se.s de terrain, à l'utilisation en toute sécurité du matériel de protection et des mesures d'hygiène et de gestes-barrière. Co-construire avec les employeurs en fonction de chaque secteur d'activité.
- Si la réglementation impose le port du masque et/ou de gants, par exemple, clarifier qui en a la responsabilité : citoyen, entreprise, pouvoirs publics.
- Le temps supplémentaire nécessaire pour assurer le respect des consignes doit faire l'objet de soutien et d'encadrement. Le nettoyage fréquent et la désinfection des locaux nécessiteront une amplification du travail qui doit être prise en compte.
- Garantir et renforcer le financement de l'entretien des entreprises à profit social (le nettoyage dans les dépenses éligibles ?).
- Soutenir et accompagner les entreprises dans l'adaptation des infrastructures pour permettre une distanciation physique.

Prévoir des lieux de confinement

- Créer ou réquisitionner des lieux/espaces (hôtels, etc.) afin de confiner/isoler de façon provisoire les usagers/bénéficiaires (MR/MRS, santé mentale, sans-abris, handicap, assuétudes, etc.) contaminés par le Covid-19 et/ou présentant de multiples symptômes mais qui ne nécessitent pas d'hospitalisation.

Prévenir d'éventuelles futures épidémies

- Evaluer de façon objective et critique la gestion de la crise du Covid-19.
- Etablir une stratégie claire, cohérente et concertée en cas de futures crises sanitaires.

2. UNE CONCERTATION CONTINUE AVEC LES SECTEURS

Dans la gestion de la crise, les décisions sont parfois prises sans concertation avec les interlocuteurs sociaux du secteur, mais s'imposent néanmoins. À côté de la garantie des conditions sanitaires, il y a donc lieu d'anticiper et d'organiser le redéploiement des activités avec les représentants des secteurs pour pouvoir bénéficier de leur expertise et expérience de terrain, renforcer la pertinence et le bon timing des mesures et éviter les fausses bonnes idées et les idées prématurées (ex : prime unique aux infirmières, autorisation de visite dans les structures d'hébergement, etc.).

Réinvestir les lieux de concertation et de consultation existants

Pour éclairer les décisions de redéploiement des activités, les organes consultatifs ont un rôle majeur à jouer. Il faut renforcer l'implication et la concertation fortes des interlocuteurs sociaux dans la démarche, notamment au sein du CESE Wallonie, du CESRBC, de l'AViQ et de IRISCARE.

Co-construire des mesures spécifiques et adaptées à chaque secteur en fonction des risques et des enjeux

- Il s'agit de définir préalablement et de façon concertée avec les fédérations sectorielles et intersectorielles les conditions et les étapes à l'adaptation des activités. Les mesures ne peuvent pas être homogènes. Les secteurs ont été touchés très différemment. Les mesures générales décidées par le gouvernement, ou celles prises dans d'autres secteurs tels que l'enseignement ou les transports publics par exemple, devront faire partie des éléments à prendre en compte pour organiser la sortie de crise.

Tester à petite échelle avec des secteurs-pilotes

- Tester des mesures à petite échelle avec quelques entreprises-pilotes avant de les élargir à l'ensemble d'un secteur, afin d'en garantir l'efficacité.
- Inventorier et accompagner les bonnes pratiques, notamment en matière d'innovation sociale et technologiques, mises en place dans les entreprises à profit social, tant dans l'organisation du travail que dans le suivi des bénéficiaires ; cet accompagnement devant passer par un soutien en formation et en développement de compétences.

3. UNE COORDINATION ENTRE LE FÉDÉRAL ET LES RÉGIONS ET AU SEIN DES RÉGIONS ET DES COMMUNAUTÉS

- Il faut davantage de complémentarité et de communication entre les différents lieux de réflexion et de décision existants et/ou mis en place pour gérer la crise.
- Afin de s'assurer de l'efficacité des dépenses publiques consacrées aux effets de cette crise, il y a lieu également de renforcer la cohérence et la complémentarité des politiques et des mesures d'aides prises ou à prendre par les différents niveaux de pouvoirs.

4. UN SOUTIEN DE LONG TERME À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DURABLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

Garantir la couverture des dépenses liées à la crise, aussi bien pendant qu'à la sortie de la crise

- Globalement, le secteur ne pourra continuer à assurer ses missions que si les autorités subsidiaires garantissent d'abord la couverture des dépenses liées à la crise et aux mesures imposées. Il est urgent de donner cette garantie aux différents secteurs, avec les adaptations réglementaires adéquates et la souplesse nécessaire. De plus, outre le manque de concertation avec les secteurs, leur sous-financement structurel a été remis en exergue par la crise actuelle. Il s'agira de refinancer les entreprises à profit social à la hauteur de l'importance de leurs missions sociétales.

- Cette garantie doit non seulement couvrir les subventions ordinaires et facultatives, mais aussi le manque de recettes par l'absence de participation financière des bénéficiaires, ainsi que, pour les secteurs concernés, les coûts liés à la gestion de la crise.
- Faire bénéficier les associations non agréées, qui répondent également aux besoins essentiels de notre société de l'immunisation de leur(s) subvention(s) facultative(s) et appel(s) à projet.

Poursuivre les aides exceptionnelles aux entreprises

- Selon qu'ils sont des secteurs de première ligne ou essentiels, ou en activité très réduite, ou supprimée, l'état financier ou social de tel ou tel secteur sera plus ou moins dégradé. Les modes de financement impactent de façons différentes les secteurs. De même, le taux d'occupation des services "sociétaux" à la population sera dans certains cas très élevé et dans d'autres très progressif. Cette réalité nécessite de prolonger les dispositifs d'aides aux entreprises à profit social afin d'éviter des licenciements massifs et de garantir la qualité et l'accessibilité des services fournis.
- Diminuer graduellement les aides exceptionnelles afin de permettre une reprise progressive de l'économie.
- L'échelonnement de la reprise doit s'accompagner de mesures budgétaires exceptionnelles qui garantissent la pérennité des services.
- Prévoir le financement facultatif des associations non-agrées employant des travailleurs (pour soutenir les pertes des parts des usagers et bénéficiaires) dans le cadre d'un soutien à la reprise des activités via les ministres fonctionnels ou ouvrir les mesures du secteur marchand (annonce du 22 avril) à ces associations.

Poursuivre les aides aux citoyens et renforcer le pouvoir d'achat

- Il est important de poursuivre le dispositif de chômage temporaire "corona", de geler la dégressivité des allocations chômage, de revaloriser les bas salaires des emplois jugés essentiels face à la crise sanitaire, d'octroyer des chèques alimentaires et de renforcer la prise en charge des factures eau-gaz-électricité.

Évaluer et envisager la pérennisation de certaines aides

- Certaines aides et mesures exceptionnelles devraient pouvoir devenir structurelles si leur évaluation est jugée positive (souplesse administrative, téléconsultation dans certains cas, mise à disposition de personnel, etc.).

5. UNE RELANCE ET UNE STABILISATION DE L'EMPLOI

- Maintenir les aides à l'emploi jusqu'à ce que chaque association puisse reprendre le travail dans des conditions optimales. Le déconfinement se fera par étapes et les secteurs/associations ne pourront pas assurer, dans le même timing la reprise, à 100% des activités sur le terrain.
- Soutenir la création d'emplois de qualité dans les secteurs identifiés comme d'excellents leviers pour les politiques de relance compte tenu d'indicateurs tels que la création d'emploi indirect, la consommation des travailleurs et la consommation de produits intermédiaires.

- Soutenir de manière structurelle l'attractivité des métiers (médical, paramédical, social et équipes de base de type entretien et coordination) de première ligne face au Covid-19 et des secteurs où la distanciation sociale n'est pas possible (crèches, handicap, santé mentale, etc.) afin de valoriser leur travail à court terme et de continuer à attirer les travailleurs à long terme malgré les conditions de travail difficile et la prise de risque via une revalorisation des rémunérations.
- Renforcer la formation initiale et continue des travailleurs et les formations passerelles pour soutenir les parcours professionnels.
- Développer des dispositifs d'aides à l'emploi afin qu'une personne qui se retrouve au chômage en plein début de crise puisse disposer de soutien afin de retrouver un emploi rapidement.
- Renforcer l'encadrement, le bien-être et les interventions psychosociales.

6. UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE COLLECTIF ET INDIVIDUEL POUR LE TRAVAILLEURS

Un soutien psychologique est à organiser rapidement et prioritairement dans les institutions ayant connu des décès liés au Covid-19. Dans tous les secteurs, pour les travailleurs eux-mêmes et pour les travailleurs dans leurs démarches éducatives, d'aide, de soins, etc. Les effets psychologiques en cascade liés au confinement doivent pouvoir être pris en charge.

- Assurer un suivi de l'impact "santé mentale" de la pandémie qui risque d'entraîner une hausse des absences pour maladie de longue durée des travailleurs, et ce, notamment, dans les services jugés "essentiels" (santé, aide à la personne, alimentation, etc.). Il faut imaginer des supports, des aides, des formations, des intervenants externes, etc., en s'appuyant notamment sur une structure comme l'ABBET (Agence Bruxelloise pour le Bien-Etre au Travail).

7. LE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE SECTEURS

Dynamiser et faciliter la mise à disposition de personnel entre les services/entreprises

- Gérer activement la liste de volontaires constituée par l'AViQ et IRISCARE/COCOF, par exemple, et assurer les relais avec les secteurs demandeurs.
- Recourir au personnel médical et paramédical de l'armée.
- Créer et pérenniser des équipes mobiles capables de renforcer ponctuellement les services en pénurie de main d'œuvre.
- Octroyer de manière exceptionnelle des postes APE/ACS afin de disposer du personnel suffisant pour maintenir et renforcer l'offre de services.

Permettre et faciliter l'intensification des réseaux

Favoriser le travail collaboratif et les réseaux. Le soutien psychologique dans les institutions pourrait être, par exemple, mené par les services de santé mentale. Le monde socio-culturel pourrait, sous certaines conditions, intervenir dans les institutions ou sur les réseaux (animations), les aides ménagères sociales pourraient mener leurs activités dans les sites de formation, etc.). Il y a lieu d'envisager aussi au plus vite des collaborations avec les structures hospitalières pour les institutions qui ne peuvent maintenir en leur sein des patients infectés.

8. UNE COMMUNICATION CLAIRE

Enfin, il convient de porter une attention particulière à la communication. Elle devra aussi faire l'objet d'une concertation avec le secteur afin de viser à l'adhésion de tous et de toutes. Surtout, elle devra être univoque et positive, visant à rassurer d'abord, convaincre ensuite, et enfin mobiliser, plutôt qu'asséner, culpabiliser et menacer. Des circuits de communication clairs et connus de tous doivent être mis en place et maintenus dans la durée pour garantir un accès aux informations transparentes pour le personnel, les résidents, leur famille et tous nos concitoyens.

9. UN INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Transports collectifs et durables.
- Logements sociaux.
- Infrastructures socio-sanitaires.
- Infrastructures éducatives, culturelles et sportives.